

Département des fabriques de l'Archidiocèse de Québec, 1073, René-Lévesque Ouest, Sillery, G1S 4R5
www.diocesequebec.qc.ca fabriques@diocesequebec.qc.ca Téléphone 688-1211, postes 213 ou 247, télécopieur 688-1399

Un deuxième bulletin...

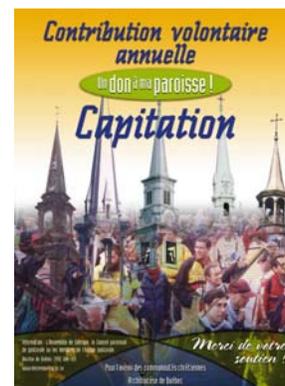
Par Rémy Gagnon

Voilà le deuxième bulletin à l'intention des bénévoles des assemblées de fabrique et du personnel des fabriques de paroisses. Les commentaires positifs reçus me permettent de croire à son utilité.

Les trois premières pages sont consacrées aux campagnes 2004 de financement par dons des paroisses. Des dizaines et des dizaines de bénévoles, dans chaque paroisse, vont y participer de diverses façons. Soyez remerciés et fiers de votre contribution ! Le travail demandé et les défis sont grands et je souhaite que chacun et chacune vivent cet engagement avec sérénité et joie. Pour ma part, je rends grâce au Seigneur pour votre générosité et votre participation au soutien de la mission de l'Église.

En page quatre, il y a un article important au sujet de la Fondation du patrimoine religieux, du Département de la construction et diverses autres informations.

Bonne lecture et surtout n'hésitez pas à me faire part de vos commentaires et questions !



Capitation et Contribution volontaire annuelle 2004

Un don à ma paroisse !

1- Capitation 2004-2005. Pourquoi 45\$?

Dans le dernier numéro, j'annonçais qu'il n'y aurait pour les années 2004 et 2005 qu'un seul taux, soit la somme de 45\$ par adulte. Cette décision a été prise officiellement au Conseil presbytéral du 16 juin 2003.

Il est bon de rappeler que le taux de la Capitation n'est pas une taxe mais une proposition de don faite aux personnes baptisées adultes pour soutenir financièrement leur communauté paroissiale. L'obligation est dans le fait que toutes les fabriques qui sollicitent le don de la capitation demandent la même chose dans notre Église diocésaine.

Du côté de la personne qui donne, il ne s'agit pas là tant d'une « obligation » mais d'une référence à un montant de don de base pour soutenir les œuvres de la paroisse.

Enfin, le fait de ne plus proposer de don de Capitation par famille veut davantage tenir compte d'une très grande diversité de types de famille et veut sensibiliser tous les adultes vivant à une même adresse à participer et à répondre librement à la sollicitation de leur fabrique de paroisse.

2- Campagne « Capitation ou CVA 2004 »

Calendrier

La CVA est déjà commencé dans plusieurs paroisses. D'autres lancent leur campagne en février. Tant qu'à la Capitation la période officielle dans le diocèse de Québec sera du samedi 24 avril au 9 mai.

Cette période est un moment privilégié pour réaliser cette campagne de financement par don. Si votre campagne de financement est prévue à un autre moment de l'année, je vous suggère d'utiliser cette période pour faire une relance de votre C.V.A. ou du moins de rappeler l'importance du soutien financier de votre paroisse par un don.

Liste des médias utilisés

Une campagne de promotion a lieu à la radio et dans les journaux

Nom	Territoire	Période de diffusion
Radios		
CITF-FM	Région Qc/Portneuf/ Rive-Sud	26 avril au 7 mai 2004
CJMF-FM	Région Qc/Portneuf/ Rive-Sud	26 avril au 7 mai
CHRC-AM	Québec	26 avril au 7 mai
CKLD-FM	Amiante-Bois-Francis	26 avril au 7 mai
CKRB-FM	St-Georges	26 avril au 7 mai
CHEQ-FM	Ste-Marie	26 avril au 7 mai
CIHO-FH	Charlevoix	26 avril au 7 mai
Journaux		
Le Soleil	Région/diocèse	25 avril, 1 et 8
Journal de Québec	Région/diocèse	26 avril au 7 mai
Voix du Sud	Bellechasse Etchemin	28 avril 5 mai
Journal de Lévis	Grand-Lévis	25 avril 2 mai
Peuple-Lotbinière	Lotbinière	28 avril 5 mai
Courrier de Portneuf	Portneuf	28 avril 5 mai
Courrier de Frontenac	Amiante/Bois-Francis	28 avril 5 mai
Hebdo de Beauce	Beauce	25 avril 2 mai
Plein Jour	Charlevoix	25 avril 2 mai

Matériel promotionnel

Une affiche et un dépliant sont disponibles dès maintenant. Ce matériel est prévu pour deux ans (2004 et 2005).

L'affiche reprend, par l'image, la thématique de la démarche sur l'avenir des communautés chrétiennes. Un espace blanc est prévu pour des indications locales.

Le dépliant présente de façon générale l'oeuvre de la paroisse et les types de campagnes de dons. Pour l'utiliser efficacement, il faut y ajouter une lettre ou un dépliant d'information sur les besoins, les projets et les activités locales de la paroisse ou de l'unité pastorale.

L'affiche et le dépliant sont joints avec le présent bulletin avec un bon de commande. Les coûts sont les suivants :

Affiche, 1,00 \$ l'unité ;

Dépliant, 0,05 \$ chaque. (Coût moindre ou équivalent à une photocopie)

Commandez ce matériel au service de l'imprimerie.

Campagne de financement par dons

Tout nouveau...
au Département des fabriques !

Par Claude Lestage



Bonjour à vous,
Mon nom est Claude Lestage et c'est avec plaisir que j'occupe maintenant le poste de chargé de projet du programme de dons planifiés et du financement par dons des fabriques au diocèse de Québec.

Comme cela a déjà été annoncé, dans le dernier bulletin, il y a présentement deux projets pilotes en cours pour le financement par dons des fabriques.

Le premier consiste en la mise en place d'un programme de dons planifiés. Huit paroisses sont donc présentement en projet pilote afin de développer et mettre en place cette méthode de financement. Mon rôle sera de faire un pont entre celles-ci et de les accompagner dans leurs démarches d'implantation ou de développement.

D'autre part, je serai aussi présent pour supporter le deuxième projet pilote sur les campagnes annuelles de financement. Huit autres fabriques de paroisses y participent.

Pour ma part, après avoir œuvré intensément à la mise en place de la Journée mondiale de la jeunesse 2002 sur la Rive-sud, c'est donc une suite logique que de se donner les moyens d'évangéliser et d'assurer un service pastoral adéquat aux communautés en agissant et travaillant comme chargé de projet pour le financement par dons. Nous constatons que plusieurs facteurs influencent la stagnation de revenus aux fabriques, mais avec la mise sur pied du comité de soutien des campagnes annuelles (qui existe depuis quelques mois déjà) et avec la collaboration de la firme MBA, des initiatives et de nouvelles avenues seront suggérées et je vous en tiendrai régulièrement informé.

En résumé, plusieurs beaux défis s'annoncent, et tout est en place pour passer à l'action. C'est donc un plaisir pour moi de me joindre au Département des fabriques.

N'hésitez pas à communiquer avec moi !
Claude Lestage, 688-1211 poste 288
claude.lestage@diocesequebec.qc.ca

Un mot sur les deux projets pilotes

C'est un départ!

Projet pilote « Dons planifiés »

Lundi le 19 janvier se réunissait donc pour la première fois le groupe de travail sur les dons planifiés. Voici la liste des fabriques et le nom des représentantEs bénévoles désignés :

Pour Saint-Éphrem, M. Jean-Maurice Breton ; Saint-Ambroise, M. Antoine Sylvain ; N.-D.-de-l'Annonciation de L'Ancienne-Lorette, M. Guy Gauthier ; La-Nativité-de-Notre-Dame, M. Pierre Drouin ; Christ-Roi, M. Maurice Morin ; Saint-Etienne-de-Lauzon, Mme Maryse Breton ; Saint-Nicolas, M. André Vachon ; Très-Saint-Rédempteur, M. Raynald Gasse.

Le projet s'étend sur toute l'année 2004. Il permettra la mise en place du programme de dons planifiés à partir de l'expérience de certaines paroisses, de l'expertise de la firme de consultants MBA (M. Ronald Montminy) et de la créativité de tous les participantEs. Le prochain rendez-vous est fixé au 9 février 2004.

À suivre.....

Et ça continue

Campagne de financement annuelle

Voici la liste des fabriques qui participent au groupe de travail et le nom de leurs représentantEs bénévoles : Saint-Agapit, Gilles Gosselin ; Bienheureuse-Marie-Catherine-de-Saint-Augustin, Joscelyne Bluteau Madore ; Saint-Georges, Guy Roy ; Bienheureux-Jean-XXIII, Pierre-André Côté ; Sainte-Hélène-de-Breakeyville, Jacqueline Jacques ; Sainte-Marguerite-d'Youville, Aurèle Croteau et Jacques Labrecque ; Sainte-Thérèse-de-l'enfant-Jésus, Jacques Ruelland ; Notre-Dame-de-Vanier, Alain Lévesques.

Trois rencontres ont eu lieu à date. Le groupe prévoit d'ici mai prochain quatre autres séances. Avec les conseils de Jean Lessard de la firme MBA, diverses techniques et expériences sont partagées pour améliorer et rendre les campagnes de sollicitation de dons plus efficaces. D'ailleurs plusieurs expérimenteront cette année les moyens suivants : le « carton de souscription », la lettre personnalisée de demande ou de remerciements et le rappel téléphonique ciblé dans certain quartier.

À suivre également...

Des conditions de succès d'une sollicitation

1. Demander :

- le juste montant de don,
- à la bonne personne
- par la bonne personne
- pour le bon projet

-au bon moment

-en personne

2. Expliquer et convaincre

3. Recevoir le don

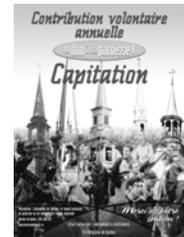
4. Remercier



Financement par dons... suite de la page 2

Pour une campagne de financement par dons, positive...

1. Informer les paroissiens et la population sur les activités et projets de la paroisse, la situation financière de la fabrique et ses besoins de financement. Une rencontre de concertation est nécessaire avec le CPP, l'équipe pastorale pour préparer cette information.
2. Estimer annuellement le montant que l'on compte demander aux donateurs à partir du montant fixé pour la Capitation et des résultats et besoins financiers de la paroisse.
3. Rendre disponible (sous forme de dépliant, de feuillet, etc.) des informations sur les activités et la situation financière de la paroisse. Si possible, cibler particulièrement les donateurs de l'année précédente lors de la campagne de Capitation ou de C.V.A. par une lettre spécifique et personnalisée.
4. Solliciter le plus grand nombre possible de personnes lors de la campagne de financement.
 - Prévoir rencontrer les groupes et mouvements du milieu.
 - Planifier si possible une journée «blitz» de visites à domicile (Capitation ou C.V.A.).
 - Faire un rappel écrit. Idéalement, faire un rappel téléphonique
 - Réaliser des activités spéciales et trouver des commanditaires pour les financer.
5. Penser solliciter les entreprises et commerces sur le territoire de la paroisse.
6. Offrir plusieurs modes de paiement tels que chèques postdatés, cartes de crédit, paiements pré-autorisés, etc.



Les principales étapes pour une campagne de financement par dons

Étape 1

- S'il y a lieu, entente entre les paroisses de l'unité pastorale sur les actions communes à poser pour une campagne de financement particulièrement pour la Capitation ou la C.V.A..
- Recrutement d'un responsable de campagne
- Recrutement d'un comité de campagne.
- Identification des besoins et des objectifs.
- Élaboration du plan d'action.

Étape 2

- Mise en place d'un plan de communication local.
 - Conception et rédaction du matériel local pour la campagne de dons.
 - Commande du matériel publicitaire
 - Recrutement des bénévoles pour la sollicitation.
- S'il y a lieu :
- Consultation sur le choix d'un président d'honneur,
 - Préparation de la sollicitation porte-à-porte, découpage des routes, etc.
 - Recrutement des chefs de secteurs et organisation de leur formation.

Étape 3 (À la veille de campagne)

- Préparation de la mise en enveloppe par des bénévoles.
- Préparation des feuilles de route pour les personnes solliciteuses.
- Envoi postal aux immeubles qui ne peuvent être visités.
- Envoi de la publicité pour les journaux.
- Installation d'affiches publicitaires dans toute la paroisse.
- Mise en place d'un « thermomètre ».

Étape 4 : Temps de la campagne de financement

- Lancement public de la campagne
- Publicité et promotion de la campagne.
- Sollicitation, porte-à-porte, «blitz», etc.
- Utilisation du « thermomètre » pour annoncer les premiers résultats.

Étape 5

- Évaluation des résultats
- Pour la Capitation ou la C.V.A., planification si nécessaire d'un temps de relance (téléphonique, écrite, etc.).
- Remerciements aux donateurs et aux bénévoles qui ont participé à la campagne de financement.
- Il peut être également à propos de prévoir une activité de reconnaissance pour tous les bénévoles afin de les remercier et de leur présenter les résultats de la campagne. Cela peut être également l'occasion de reconnaître et remercier publiquement des personnes pour leur dons.

Truc pour trouver rapidement un document en lien avec les fabriques!

N'oubliez pas que plusieurs documents du « Cahier des marguilliers et marguillières » sont disponibles sur l'Internet sur le site du diocèse de Québec, onglets « paroisses » et « fabriques » : http://www.diocesequebec.qc.ca/paroisses/fabriques/infos_fabrique.htm

Fondation du patrimoine religieux et Département de la construction

Par Jean Tremblay

Information concernant le Programme d'aide à la restauration du Patrimoine religieux au Québec**21 janvier 2004**

Lors d'une rencontre de l'exécutif de la Fondation du patrimoine religieux du Québec avec des membres du Cabinet de madame Line Beauchamp, Ministre de la culture et des communications du Québec, le 13 janvier dernier, il a été convenu que :

- la Fondation du patrimoine religieux du Québec existera encore en 2004/2005 ;
- absence totale de budget nouveau pour la Fondation du patrimoine religieux du Québec pour l'année 2003/2004 qui se termine ;
- possiblement un budget très réduit pour la Fondation du patrimoine religieux du Québec au prochain budget du Québec pour l'année 2004/2005 ;
- resserrement des critères d'admissibilité au programme d'aide ;

Conséquence :

- aucune réponse positive aux fabriques dont les projets avaient été sélectionnés pour 2003/2004.

Nouvel échéancier :

Février 2004 :

les tables de concertation régionales prépareront une liste de projets prioritaires en tenant compte des nouveaux critères de sélection, et ce à partir des listes déjà présentées en tenant compte des projets d'urgence de dernière heure.

Mars : présentation par la Fondation du patrimoine religieux du Québec à la Ministre des projets prioritaires en vue de l'élaboration du budget.

Avril : discours du budget, dévoilement par le Ministère du montant alloué (budget) à la Fondation du patrimoine religieux du Québec.

Avril à juillet :

répartition équitable du budget à chacune des Tables régionales.

Juillet et Août :

sélection des projets par les Tables régionales de Québec-Chaudière/Appalaches en rapport avec le budget réparti.

Septembre :

annonce des projets sélectionnés aux fabriques concernés qui pourront par la suite retenir les services professionnels d'architecte et/ou ingénieur pour la préparation des plans et devis de leur projet.

Message important concernant les travaux d'électricité

La Régie du bâtiment du Québec a diffusé un bulletin d'information au sujet des travaux d'électricité dans un édifice public (ex. : une église) suite à l'entrée en vigueur, le premier octobre 2002, de nouvelles dispositions du Code de construction et de la Loi sur le bâtiment.

1-Tous les travaux de construction d'une installation électrique doivent être exécutés sous la responsabilité d'un entrepreneur en électricité.

2-Les travaux d'entretien suivants ne sont pas considérés comme étant des travaux de construction d'une installation électrique : le remplacement de lampes, l'inspection et l'essai des transformateurs, la vérification et le remplacement des huiles isolantes, l'entretien des moteurs (vérification, remplacement de balais, rebobinage, etc.) et les travaux similaires.

3-Comme propriétaire d'un édifice public, si vous n'êtes pas titulaire d'une licence de constructeur-propriétaire en électricité avec répondant technique, la Régie du bâtiment du Québec vous rappelle que vous devez confier tous vos travaux d'électricité à un entrepreneur en électricité, membre de la Corporation des maîtres électriciens du Québec et titulaire d'une licence délivrée par cette corporation.

Pour information : Commission de la construction du Québec 1-418-624-1173 ou Jean Tremblay, 688-1211, poste 305

Rappel important au sujet du rapport financier d'une fabrique

L'article 32 de la Loi sur les fabriques oblige l'assemblée de fabrique à transmettre le rapport financier dans le 60 jours suivant la fin de l'année financière. Donc pour 2004, la date limite est le 29 février au Département des fabriques.

De plus, ce rapport doit être communiqué aux paroissiens et paroissiennes dans les mêmes délais. Il est utile de rappeler que le rapport financier doit présenter tous les éléments d'un bilan financier : Actif, passif, réserve, revenus et dépenses.

Il peut être résumé mais doit comprendre tous ces éléments !

Formation pour les nouveaux membres des AF

Rappel : Mercredi le 28 janvier à la Maison des Services diocésains à Québec, 19h30

Rappel : Jeudi le 29 janvier à la sacristie de l'église de Ste-Marie, 19h30. Pour ces deux activités, l'inscription sera obligatoire.

Nouveau :

S'ajoute également pour les fabriques dans le secteur Lotbinière/Bois-Francs

Lundi le 16 février à la sacristie de l'église de Saint-Jacques (Parisville), 19h30